



## DÉCONTAMINATION DES BATEAUX ET STATION DE LAVAGE

Des mesures sont en vigueur afin de contrôler l'accès au lac des Sables et le protéger contre tout élément nuisible (érosion des rives, moules zébrées, myriophylle à épi, etc.).

Une station de lavage de bateaux est aménagée sur le site du débarcadère et toutes les embarcations motorisées et non motorisées doivent obligatoirement être lavées.

Dès qu'une embarcation est sortie du lac, un nouveau lavage est requis avant sa remise à l'eau. Pour les embarcations qui sortent fréquemment du lac et qui ne naviguent pas sur d'autres cours d'eau, une procédure a été établie afin de faciliter le contrôle de ces embarcations et d'éviter de nouveaux lavages.

TARIFICATION POUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS	
Embarcation non motorisée (voilier, planche à voile, canot, kayak, chaloupe, etc.)	5\$/lavage 25\$/saison (lavages illimités)
Embarcation motorisée	20\$/lavage 50\$/5 lavages